



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

ARRÊTÉ N°

213540

/ MEA/DGRH du

02 DEC. 2022

proclamant les résultats de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'aide médico technique qualifié du cadre d'emplois des aides médico technique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

NOR :
DRH22514217AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

AR R Ê T É

Article 1er. - sont déclaré(e)s admis(es) à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'aide médico technique qualifié du cadre d'emplois des aides médico technique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022, dans l'ordre de mérite :

Madame	TEPAHI-PORUTU	Augustine
Madame	LENOIR	Manuiti

Article 2. - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

02 DEC. 2022

Pour le Ministre
de l'éducation
et de la modernisation
de l'Administration,
en charge du numérique
et par délégation,
la Directrice générale
des ressources humaines


Marine NOGUIER





02 DEC. 2022

ARRETE N° 13540 / MEA/DGRH du

proclamant les résultats de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'aide médico technique qualifié du cadre d'emplois des aides médico technique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

NOR :
DRH22514217AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

Ampliations :

PR-REG	2
MEA	1
DGRH	1
DSP	1
CHPF	1

Lexpol :
VP-SGG-DMRA
JOPF

ARRETE

Article 1er. - sont déclaré(e)s admis(es) à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'aide médico technique qualifié du cadre d'emplois des aides médico technique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022, dans l'ordre de mérite :

Madame	TEPAHI-PORUTU	Augustine
Madame	LENOIR	Manuiti

Article 2. - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

02 DEC. 2022

Pour le Ministre
de l'éducation
et de la modernisation
de l'Administration,
en charge du numérique
et par délégation,
la Directrice générale
des ressources humaines

Marine NGUMER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation

Alaus

T. FENUAITI

